



ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2016

**Eléments en vue du débat organisé lors de la séance
du Conseil Municipal du 24 mars 2016**

1/ LES OBLIGATIONS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Conformément aux articles L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Une note explicative de synthèse doit être adressée aux Conseillers Municipaux au moins 5 jours avant la réunion de l'assemblée délibérante prévue.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

2/ LES OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire :
 - l'environnement économique local et national,
 - le contexte financier,
 - les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité
- la situation financière de la collectivité
- les perspectives pour l'année à venir

1-1 LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

1-1-1 Une prévision de reprise de la croissance économique

- + 1 % du PIB en 2015
- + 1,5 % du PIB pour 2016 (LFI 2016)

1-1-2 Une inflation prévisionnelle qui reste basse

- + 0,1 % en 2015
- + 1 % en 2016

1-2-3 Des taux d'intérêt encore très faibles

Les taux d'intérêt historiquement bas depuis 2012 devraient, au regard des prévisions de croissance et d'inflation en zone EURO, rester faibles en 2016. A noter que l'Euribor 3 mois, principal index européen, est négatif depuis avril 2015.

1-2 LES PREVISIONS POUR LES FINANCES PUBLIQUES EN 2016

1-2-1 Le déficit public : l'effort de redressement poursuivi

- + 3,8 % du PIB en 2015
 - + 3,3 % du PIB en 2016
- L'objectif visé est un déficit public inférieur à 3 % en 2017 et inférieur à 1 % en 2019

1-2-3 La dette publique : toujours en augmentation...

Résultat de l'empilement des déficits publics antérieurs, la dette publique au sens de Maastricht augmente et atteint ainsi, pour l'ensemble des administrations publiques :

- 91,7 % du PIB en 2013
- 95,1 % du PIB en 2014
- 96,9 % du PIB en 2015

La dette publique continue de progresser : elle atteint 2 103 milliards € à la fin du 3^{ème} trimestre 2015 et représente 96,9 % du PIB.

1-3 LA LOI DE FINANCES INITIALE 2016 : IMPACT POUR LES COLLECTIVITES

1-3-1 La poursuite de la diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

Les collectivités locales vont subir cette année, et ce jusqu'en 2017, un prélèvement supplémentaire au titre de la contribution au redressement national des finances publiques.

Rappel : prélèvement au niveau national (en Milliards d'euros) :

2014	- 1,50 Mds €	} 2014-2017 : - 12,50 Mds €
2015	- 3,67 Mds €	
2016	- 3,67 Mds €	
2017	- 3,67 Mds €	

En Mds €	2014	2015	2016	2017	
Prélèvements 2014	-1,50 Mds €	-1,50 Mds €	-1,50 Mds €	-1,50 Mds €	
Prélèvements 2015		-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	
Prélèvements 2016			-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	
Prélèvements 2017				-3,67 Mds €	
Total	-1,50 Mds €	-5,17 Mds €	- 8,83 Mds €	-12,50 Mds €	Total cumulé - 28 Mds €

1-3-2 L'accentuation de la péréquation horizontale

Le FPIC (Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales) poursuit sa progression pour atteindre 1 Milliard d'euros en 2016 représentant 1,9 % environ des ressources fiscales du bloc communal (au lieu des 2 % prévu initialement par la LF 2012).

Pour mémoire, 2012 = 150 M€

2013 = 360 M€

2014 = 570 M€

2015 = 780 M€

Le FPIC étant calculé en fonction du potentiel financier agrégé et de l'effort fiscal, le territoire communautaire devrait encore cette année y être éligible.

1-3-3 Un faible coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est fixé, pour 2016, comme l'inflation prévisionnelle à 1 %.

1-3-4 Elargissement du FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA reste fixé à 16,404 % comme en 2015.

Il est à noter cependant un élargissement de l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, en sus des dépenses réelles d'investissement. Les dépenses prises en compte seront celles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette mesure aura donc un impact pour la Ville sur le FCTVA de 2018.

1-3-5 Un soutien à l'investissement renforcé

- avec la hausse du volume global de DETR : de 616 M€ à 816 M€

- avec la création d'un fonds d'investissement local réparti comme suit :

- 500 M€ destinés aux grandes priorités d'investissement

- 300 M€ destinés au développement des bourgs centre et ville moyenne

II – LE CONTEXTE LOCAL

2-1 LA SITUATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Revenu annuel moyen par habitant

- Commune de Bagnères : 11 748 € / habitant en 2015
- Moyenne de la strate : 12 260 € / habitant

Foyers non imposable (impôt sur le revenu) :

45,8 % de foyers non imposables en 2012

Logements sociaux

En 2015, 13,90 % (837 / 6 023 logements) logements sociaux

Source : fiche critère DGF

APL

29 % des habitants de Bagnères de Bigorre bénéficient des APL en 2015 (1747 / 6023)

Source : fiche critère DGF

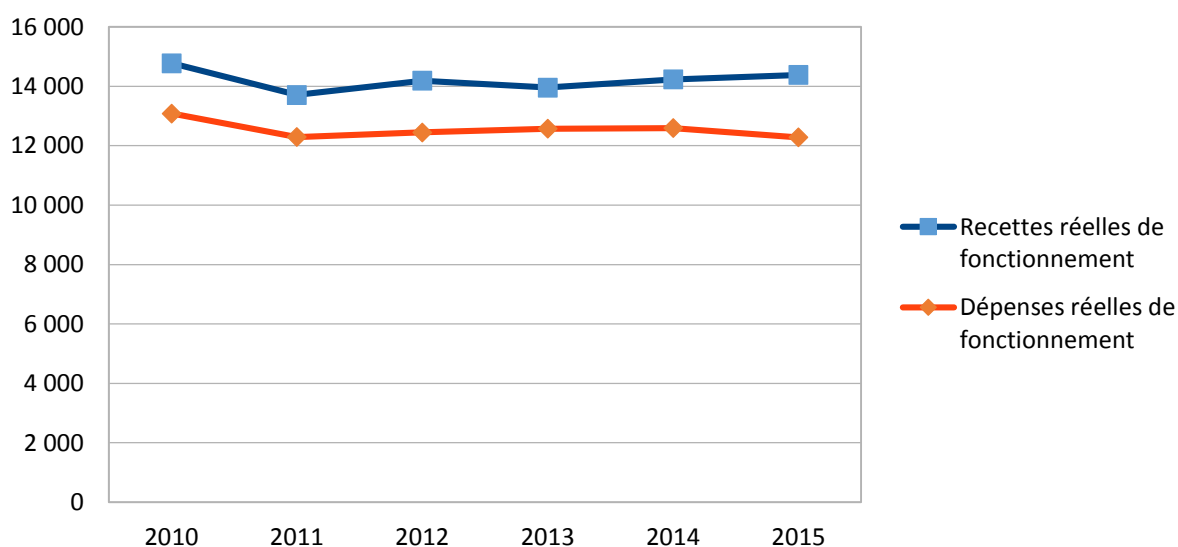
Familles monoparentales

9 % des familles sont des familles monoparentales en 2012

2-2 LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

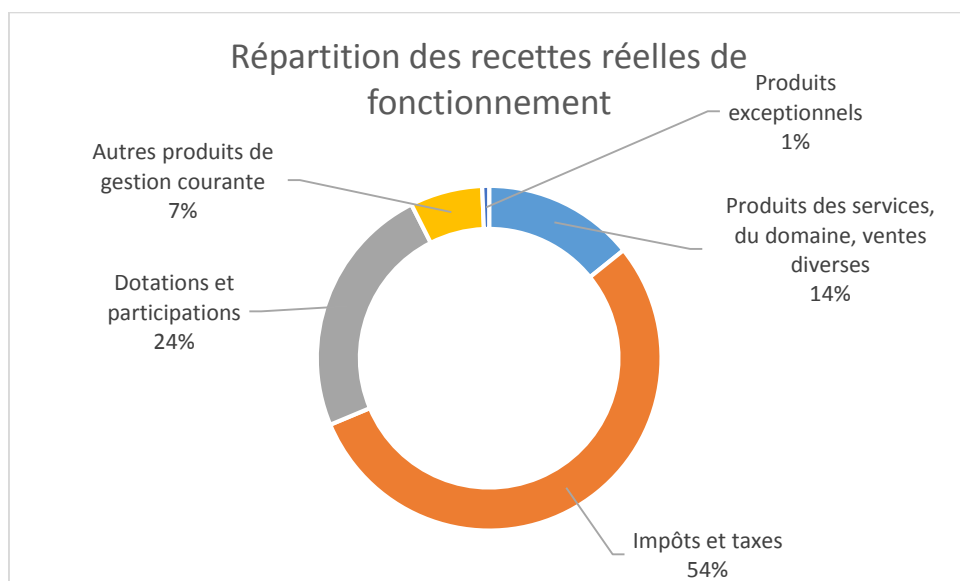
221 – Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement depuis 2010

EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



On constate en 2015 une légère baisse des dépenses réelles, ainsi qu'une croissance des recettes réelles, améliorant ainsi la situation financière de la collectivité.

222 – Les recettes de fonctionnement



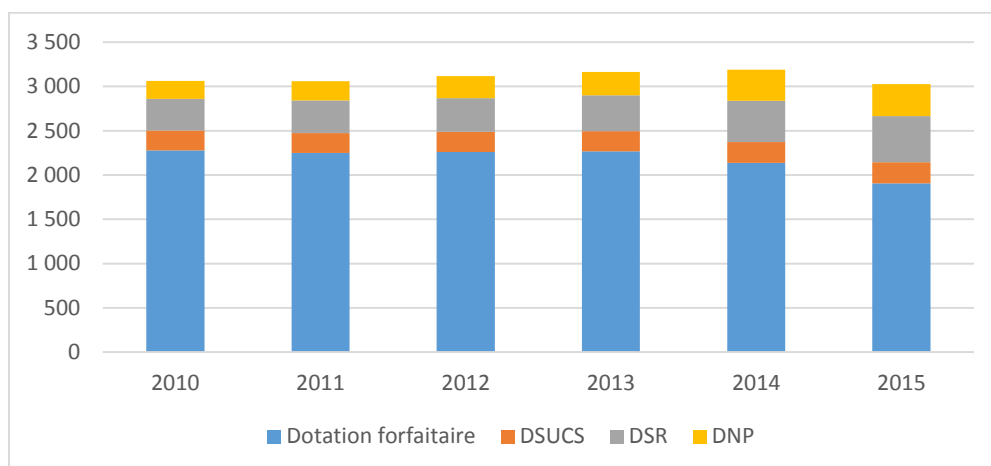
Evolution de la fiscalité depuis 2010

BASES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	11 866	12 021	12 392	12 932	12 916	13 386
Foncier bâti	11 552	11 901	12 194	12 535	12 684	13 004
Foncier Non bâti	86	88	88	92	93	92

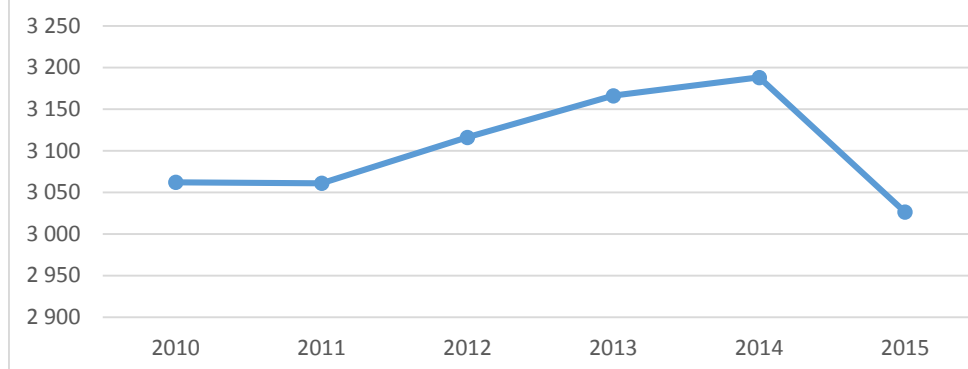
TAUX	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	20,86%	20,86%	20,49%	19,90%	19,90%	19,90%
Foncier bâti	22,11%	22,11%	22,11%	22,11%	22,11%	22,11%
Foncier Non bâti	63,96%	63,96%	62,81%	61,00%	61,00%	61,00%

PRODUIT	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	2 475	2 508	2 539	2 573	2 570	2 664
Foncier bâti	2 554	2 631	2 696	2 771	2 804	2 875
Foncier Non bâti	55	56	55	56	57	56
Produit contributions directe	5 093	5 201	5 311	5 401	5 481	5 659

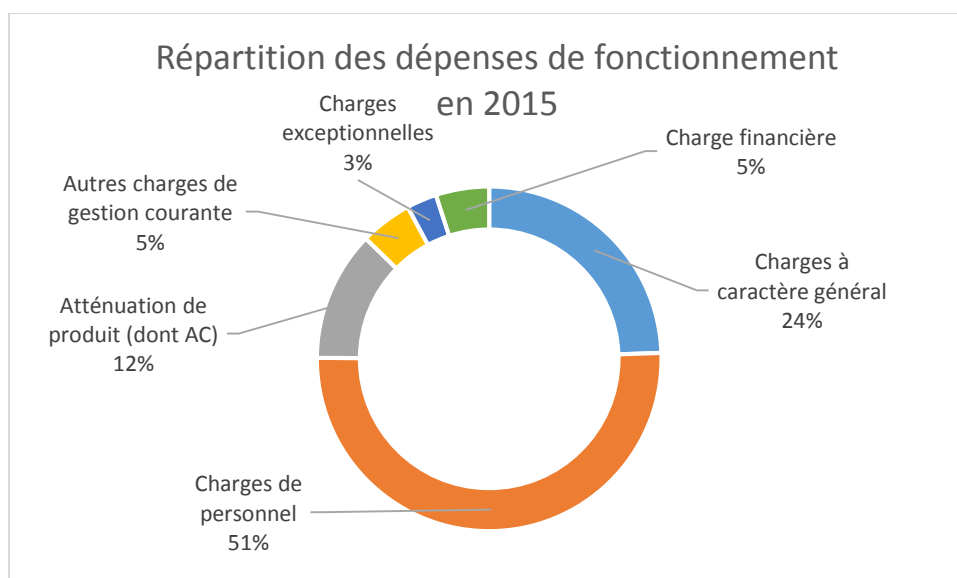
Evolution des dotations de l'Etat depuis 2010



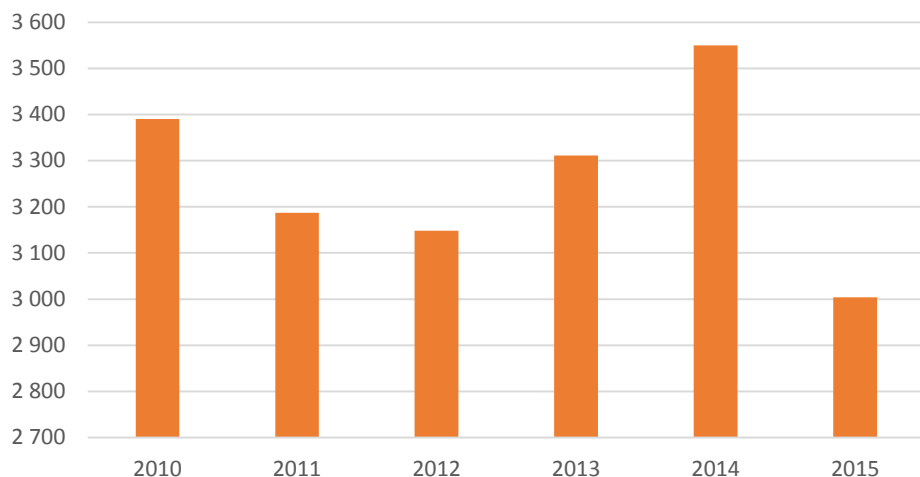
EVOLUTION DE LA DGF DEPUIS 2010



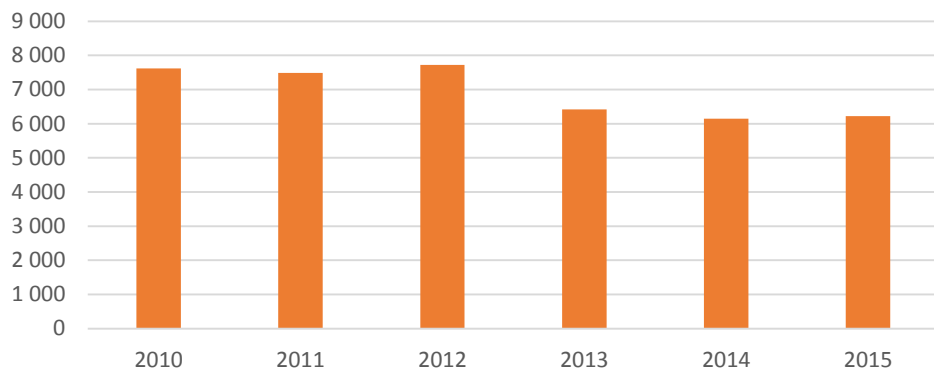
223 – Les dépenses de fonctionnement



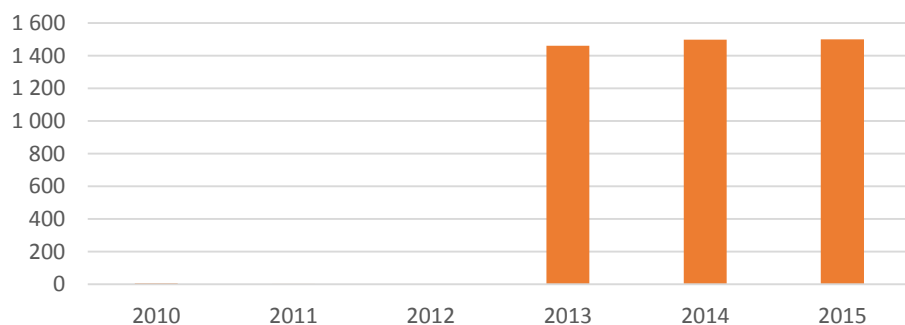
Evolution des charges à caractère général

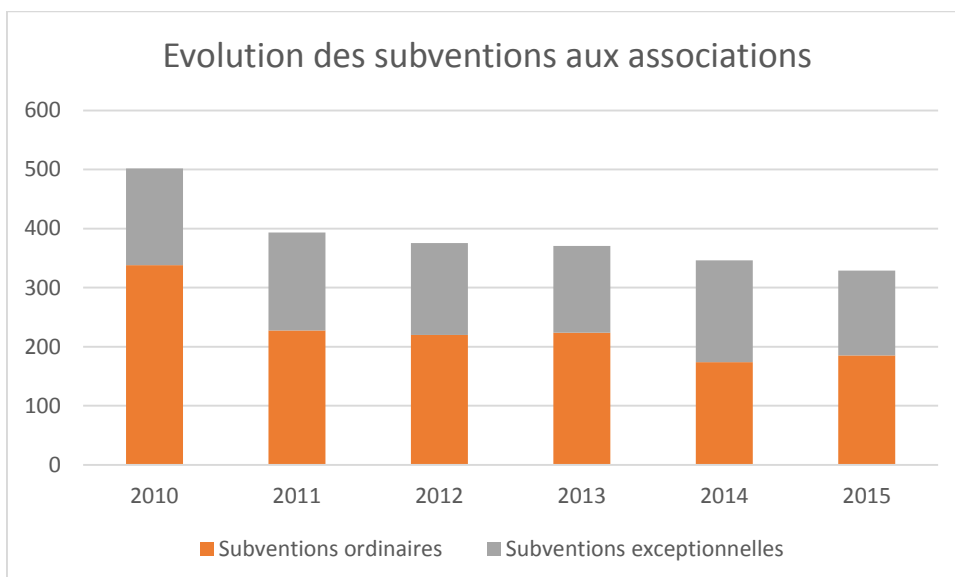
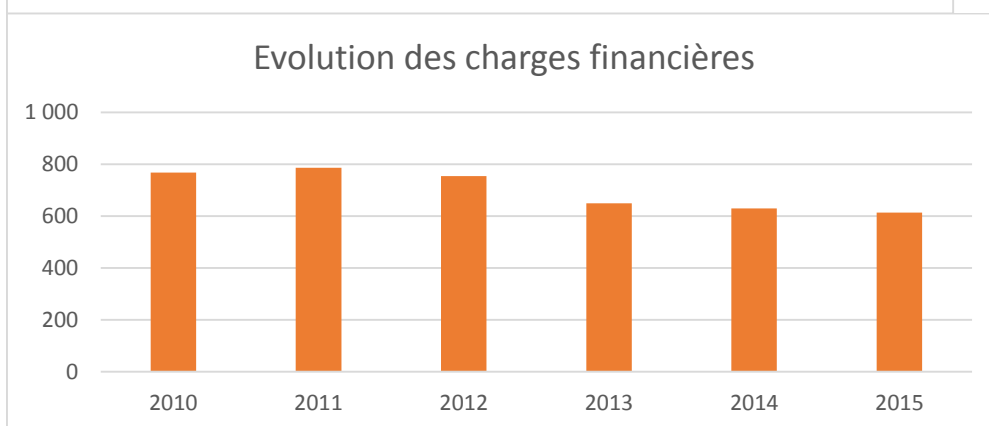
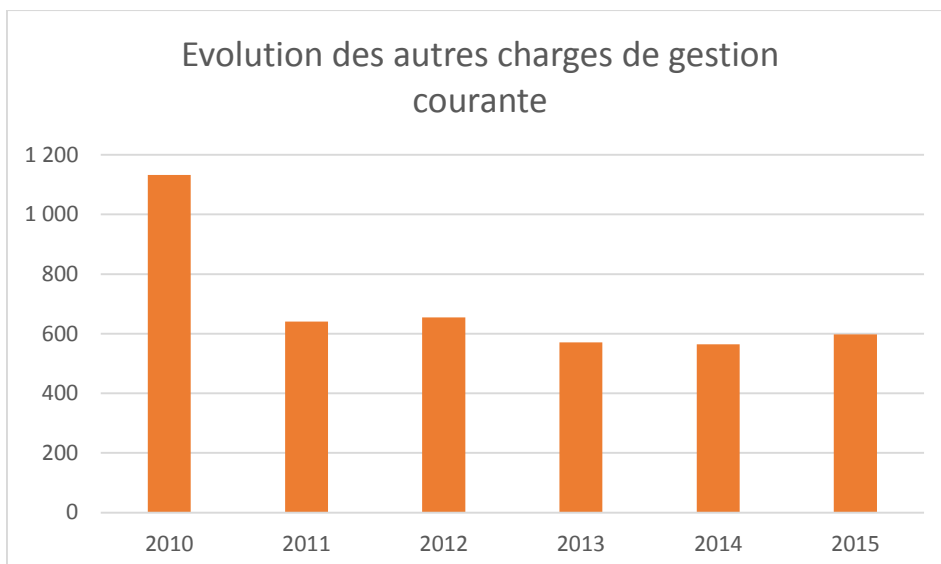


Evolution des charges de personnel



Evolution des Atténuations de produits (dont AC)

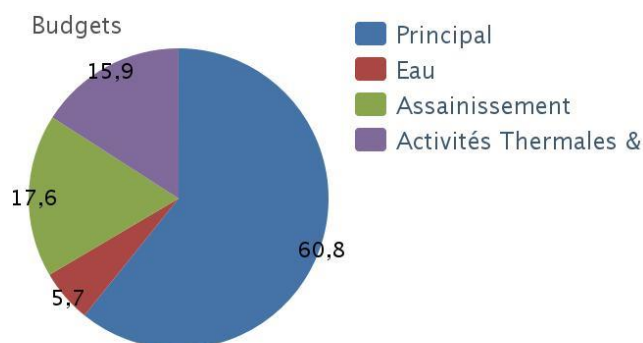




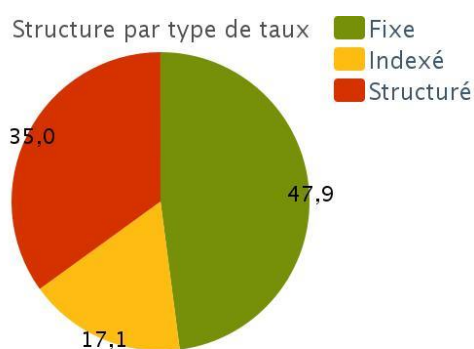
Il convient de noter la maîtrise de toutes les charges de fonctionnement, ainsi qu'une forte baisse des charges à caractère général que l'on peut observer sur l'ensemble des services.

224 – La dette

↳ Répartition de la dette par budget



↳ Structure de la dette par type de taux (tous les budgets)



↳ Taux moyen de la dette (tous les budgets)

Le taux moyen de la dette au 31/12/2015 est de 3,63 %.

↳ Evolution de l'encours de la dette depuis 2010 (tous les budgets)

Comme le démontre l'évolution de l'encours de la dette, la Commune de Bagnères-de-Bigorre poursuit sa stratégie de désendettement.

Encours au 31/12 en K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Budget principal	18 699	18 486	18 006	15 583	14 928	14 024
Budget annexe de l'eau	1 673	1 631	1 623	1 557	1 464	1 367
Budget annexe de l'assainissement	5 727	5 339	5 021	4 649	4 275	4 274
Budget annexe de l'ATT	6 419	5 818	5 347	4 854	4 398	3 924
TOTAL	32 518	31 274	29 997	26 643	25 065	23 590

A noter un recours à l'emprunt maîtrisé sur 2015 :

- Budget principal : 300 K€

- Budget annexe de l'assainissement : 400 K€

↳ Capacité de désendettement (Budget principal)

k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours au 31/12	18 699	18 486	18 006	15 583	14 928	14 024
Epargne brute	1 382	1 359	1 458	1 246	1 548	2 122
ENCOURS AU 31/12 / EPARGNE BRUTE	13,5	13,6	12,3	12,5	9,6	6,6

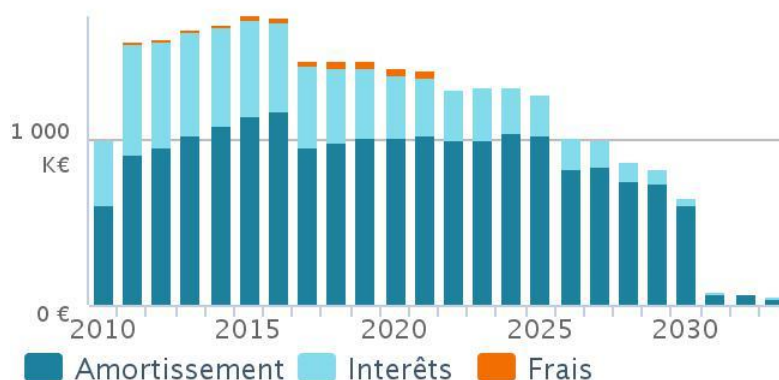
En 2015, en sus de la baisse de l'encours, l'amélioration de l'épargne brute réduit fortement le délai de désendettement en le ramenant à 6,6 ans. En d'autres termes, si nous consacrons la totalité de l'épargne brute du budget principal au remboursement de la dette, il nous faudrait un peu plus de 6 ans.

La politique de désendettement se poursuivra en maîtrisant notamment l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

↳ Evolution des annuités depuis 2010

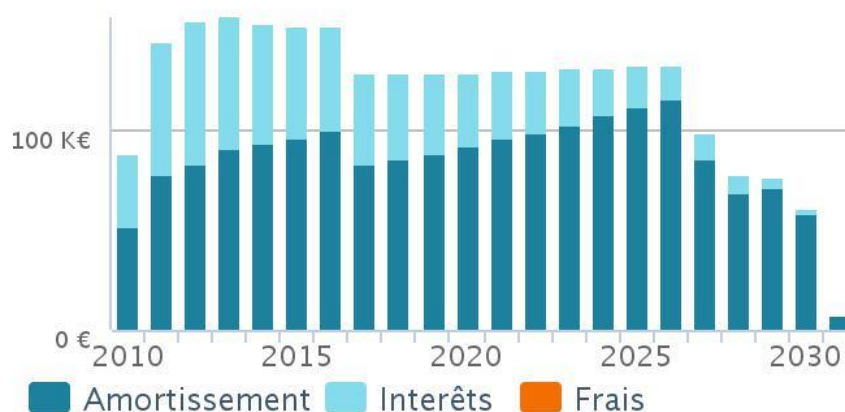
BUDGET PRINCIPAL - EXTINCTION DE LA DETTE

Tableau d'extinction



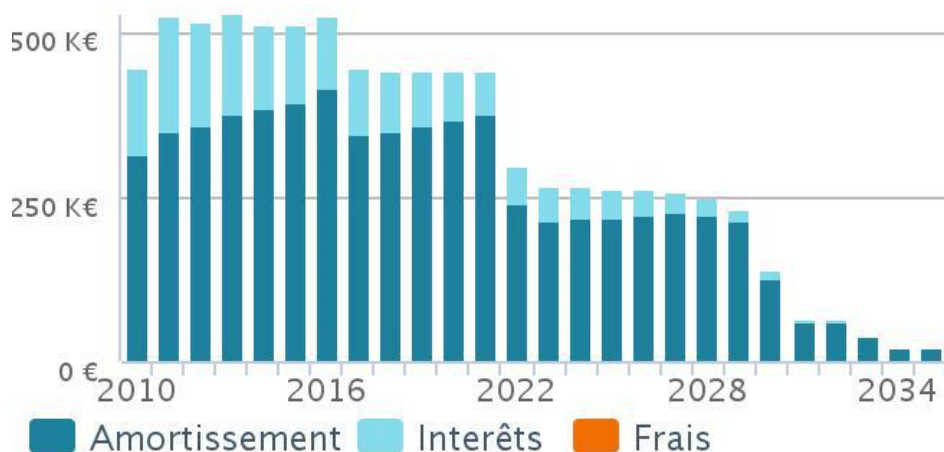
BUDGET ANNEXE DE L'EAU - EXTINCTION DE LA DETTE

Tableau d'extinction



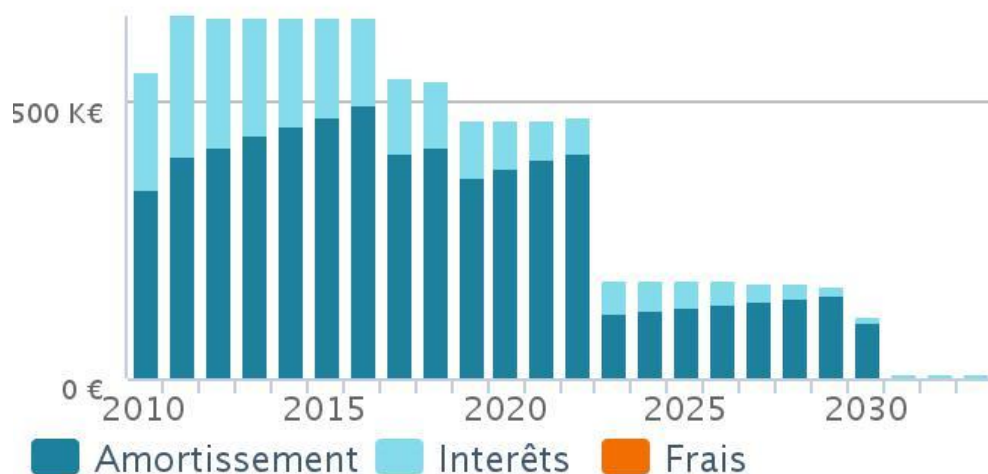
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - EXTINCTION DE LA DETTE

Tableau d'extinction

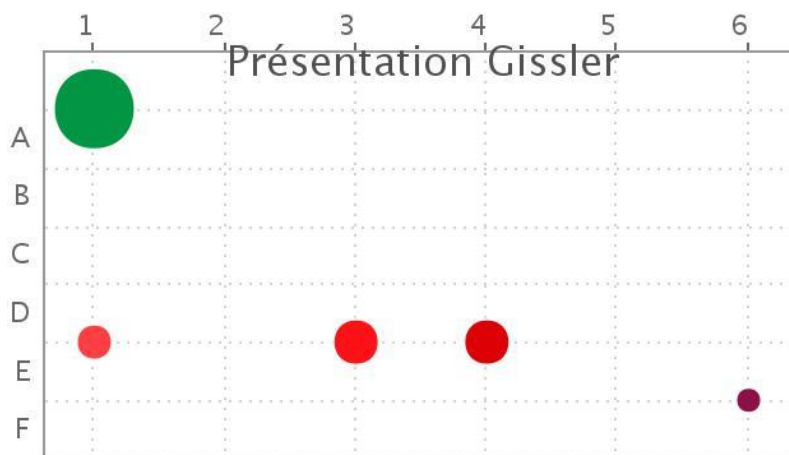


BUDGET ANNEXE DE L'ATT - EXTINCTION DE LA DETTE

Tableau d'extinction



↳ **Information sur les prêts structurés au 31 décembre 2015**
(Charte Gissler ou niveau du risque de l'encours de la dette)



63,6 % de la dette de la Ville est située en niveau 1 A, représentant un encours de 15 018 898,65 €.

Cependant, 36,4 % de l'encours présente un risque d'indice (écart de taux : Niveau 3/4) et de structure (avec effet multiplicateur sans cape – Niveau E). A noter également l'emprunt hors charte Gissler libellé en Franc suisse(F6).

- Encours au 31/12/2015 de l'emprunt E 1 : 1 655 015,82 €
- Encours au 31/12/2015 de l'emprunt E 3 : 3 272 441,66 €
- Encours au 31/12/2015 de l'emprunt E 4 : 3 272 441,66 €
- Encours au 31/12/2015 de l'emprunt F 6 : 371 165,25 €

224 – L'évolution financière en matière d'autofinancement (ou épargne nette)

Au 31 décembre 2015, la situation financière de la Ville de Bagnère de Bigorre s'est améliorée par rapport à l'année 2014 en raison :

- d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui ont fortement baissé en 2015 par rapport à 2014
- mais également une hausse des recettes de fonctionnement
- et une décroissance de la charge de la dette

BUDGET PRINCIPAL

K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de gestion courante	14 411	13 618	13 801	13 700	14 083	14 287
- Charges de gestion courante	12 143	11 315	11 520	11 765	11 757	11 321
= Excédent brut courant (EBC)	2 268	2 303	2 281	1 935	2 326	2 966
+ Produit exceptionnel larges	55	36	106	118	61	93
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	202	207	204	178	235	362
= Epargne de gestion	2 121	2 132	2 183	1 875	2 152	2 698
- Charges financières (6611 + 6612)	739	773	725	629	604	576
= Epargne brute	1 382	1 359	1 458	1 246	1 548	2 122
- Remboursement du capital	894	1 218	1 238	1 108	1 083	1 135
= EPARGNE NETTE	488	141	220	138	465	987

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de gestion courante	208	213	451	311	330	372
- Charges de gestion courante	149	97	64	142	137	46
= Excédent brut courant (EBC)	59	116	387	169	193	326
+ Produit exceptionnel larges	0	0	0	1	0	0
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	0	0	0	0	0	0
= Epargne de gestion	59	116	387	170	193	326
- Charges financières (6611 + 6612)	42	69	72	72	59	56
= Epargne brute	17	47	315	98	134	270
- Remboursement du capital	131	142	83	91	93	96
= EPARGNE NETTE	-114	-95	232	7	41	174

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de gestion courante	781	717	617	675	549	544
- Charges de gestion courante	257	237	105	186	117	104
= Excédent brut courant (EBC)	524	480	512	489	432	440
+ Produit exceptionnel larges	0	0	0	72	0	0
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	0	12	1	14	0	0
= Epargne de gestion	524	468	511	547	432	440
- Charges financières (6611 + 6612)	145	173	159	137	130	120
= Epargne brute	379	295	352	410	302	320
- Remboursement du capital	349	388	393	397	374	383
= EPARGNE NETTE	30	-93	-41	13	-72	-63

BUDGET ANNEXE DE L'ACTIVITE THERMALE ET THERMO LUDIQUE

K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de gestion courante	1 280	1 307	1 338	1 364	1 369	1 368
- Charges de gestion courante	161	215	252	269	643	861
= Excédent brut courant (EBC)	1 119	1 092	1 086	1 095	726	507
+ Produit exceptionnel larges						
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	4	7	41	42	42	40
= Epargne de gestion	1 115	1 085	1 045	1 053	684	467
- Charges financières (6611 + 6612)	261	270	242	214	193	175
= Epargne brute	854	815	803	839	491	292
- Remboursement du capital	598	601	470	493	456	474
= EPARGNE NETTE	256	214	333	346	35	-182

BUDGETS CONSOLIDES

K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de gestion courante	16 680	15 855	16 207	16 050	16 331	16 571
- Charges de gestion courante	12 710	11 864	11 941	12 362	12 654	12 332
= Excédent brut courant (EBC)	3 970	3 991	4 266	3 688	3 677	4 239
+ Produit exceptionnel larges	55	36	106	191	61	93
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	206	226	246	234	277	402
= Epargne de gestion	3 819	3 801	4 126	3 645	3 461	3 931
- Charges financières (6611 + 6612)	1 187	1 285	1 198	1 052	986	927
= Epargne brute	2 632	2 516	2 928	2 593	2 475	3 004
- Remboursement du capital	1 972	2 349	2 184	2 089	2 006	2 088
= EPARGNE NETTE	660	167	744	504	469	916

3-1 EN MATIERE DE DEPENSES

La diminution des dotations de l'Etat implique la maîtrise des dépenses de fonctionnement, afin de préserver au mieux l'épargne de gestion, et donc l'autofinancement.

3-1-1 Vers une maîtrise accrue des charges à caractère général

L'année 2015 a été caractérisée par une forte baisse des charges à caractères général (sensibilisation de l'ensemble des services et hiver peu rigoureux), nous prévoyons pour 2016 un budget sensiblement comparable à celui de 2015. Une nécessité de sécurisation informatique se traduira cependant par une hausse des prestations (cabinet informatique chargé de l'accompagnement dans l'organisation de notre service informatique, messagerie externalisée).

3-1-2 Baisse des frais de personnel

Suite au transfert à la CCHB du personnel mutualisé (19 agents) consécutivement à la loi NOTRe, le chapitre 012 (charges de personnel) sera fortement diminué. Cette baisse de charge s'accompagnera toutefois d'une baisse de recettes (fin des mises à disposition de ces agents).

La mutualisation des services devrait encore cette année connaître un renforcement car c'est aujourd'hui le seul moyen de répondre à la complexité de la gestion locale tout en maîtrisant les charges de personnel.

Le GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité) sera estimé comme l'an passé à 2 %.

3-1-3 Légère hausse de l'attribution de compensation

L'attribution de compensation va subir cette année une légère hausse de l'ordre de 36 K€. Cette hausse sera largement compensée par de nouvelles recettes issues de l'accroissement de la mutualisation des services avec la CCHB.

3-1-4 Stabilité des subventions aux associations

En 2016, une stabilisation des subventions ordinaires aux associations sera recherchée, les subventions exceptionnelles étant examinées au cas par cas.

3-1-5 Poursuite de la politique de désendettement et gestion des encours structurés

Grâce aux efforts mis en place depuis quelques années, la Ville de Bagnères-de-Bigorre a réduit peu à peu la charge de la dette. Cependant **pour soutenir l'investissement local**, un emprunt minimum est nécessaire chaque année qui, malgré une baisse réelle de l'encours, génère des charges financières en progression légère.

Budget principal :

k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital	894	1 218	1 238	1 108	1 079	1 148	1 165
Intérêts	739	773	725	629	603	576	537
Annuité de la dette du budget principal	1 633	1 991	1 963	1 737	1 682	1 724	1 702

Budget annexe de l'eau

k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital	130	142	83	91	93	96	99
Intérêts	42	69	71	72	60	56	52
Annuité de la dette du budget annexe de l'eau	172	211	154	163	153	152	151

Budget annexe de l'assainissement

k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital	349	388	393	397	374	383	413
Intérêts	149	181	157	141	139	125	109
Annuité de la dette du budget annexe de l'assainissement	498	569	550	538	513	508	523

Budget annexe de l'activité thermique et thermoludique

k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital	598	601	470	493	456	474	493
Intérêts	245	272	243	216	195	177	158
Annuité de la dette du budget annexe de l'ATT	843	873	713	709	651	651	651

Budgets consolidés

De manière globale, la Ville de Bagnères de Bigorre, grâce à sa politique de désendettement, gagne par rapport à 2015 des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement

- 78 K€ en charges d'intérêt (Fonctionnement)
- La contraction des emprunts sur le budget principal (300 K€) et le budget annexe de l'assainissement (400 K€) en 2015 vient rehausser l'amortissement annuel.

Les marges de manœuvre étant faibles pour les années à venir (poursuite de la baisse des dotations), cette orientation de désendettement sera poursuivie.

k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital	1971	2349	2184	2089	2002	2 101	2 171
Intérêts	1175	1295	1196	1058	997	934	856
Annuité totale de la dette	3 146	3 644	3 380	3 147	2 999	3 035	3 027

Quant aux emprunts structurés, même si nous avons opté pour le régime dérogatoire du fonds de soutien nous permettant d'en bénéficier en cas d'envolée des taux, nous resterons attentifs à toutes possibilités de sécurisation au meilleur coût. L'emprunt libellé en Franc suisse pour lequel nous subissons depuis quelques années des pertes de change, fait actuellement l'objet d'une étude en vue de sa désensibilisation.

Des réaménagements de notre encours pourront générer des marges de manœuvres supplémentaires.

3-2 EN MATIERE DE RECETTES

3-2-1 Une baisse importante du produit des services

Celle-ci s'explique essentiellement par la baisse des produits de mises à disposition du personnel mutualisé à la CCHB puisque étant désormais transféré (nous n'en subissons donc plus la charge).

3-2-2 Une baisse importante des dotations de l'Etat

↳ **La Dotation Globale de Fonctionnement fortement impactée au titre du redressement des comptes publics**

La DGF de la Ville de Bagnères-de-Bigorre serait de 2 780 K€ en 2016 contre 3 026 K€ en 2015.

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	2 266	2 137	1 908	1 661	1 452	1 452	1 452	1 452
DSUCS	231	234	236	238	241	243	246	248
DSR	403	468	522	532	571	593	611	627
DNP	266	349	361	349	363	354	342	329
DGF	3 166	3 188	3 026	2 780	2 627	2 642	2 651	2 656
Différence		22	-162	-246	-153	15	9	5

Source RCF

↳ Une baisse des compensations fiscales

Les diverses compensations fiscales issues initialement d'exonérations décidées par l'Etat vont connaître cette année une baisse de l'ordre de 42 K€ :

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Compensations TH	202	203	227	192	227	230	233	237
Compensations FB	27	16	11	8	6	2	0	0
Compensations FNB	0	6	6	5	5	5	5	5
Compensations TP / CFE / CVAE	44	36	23	20	11	3	0	0
Compensations fiscales	273	261	267	225	249	240	238	242

Source RCF

3-2-3 Maintien du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

En 2016, le territoire (CCHB + les communes membres) devrait, encore cette année, être éligible au FPIC et connaître par conséquent la progression prévue au niveau national. Le principe de reversement intégral de la hausse du FPIC à la CCHB devant être maintenu, le FPIC de la Ville de Bagnères sera donc stabilisé au montant de 2015.

3-2-4 La dotation de Solidarité Communautaire constante

Depuis la Réforme de la TP, la dotation de solidarité communautaire a été bloquée à 674 K€ pour la Ville de Bagnères-de-Bigorre. Ce principe devrait être maintenu cette année encore.

3-2-5 La fiscalité indirecte en baisse

La fiscalité indirecte comprend les taxes suivantes :

En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe pylônes	16	17	18	19	19	20	19
Taxe sur l'électricité	195	198	203	206	204	205	205
Taxe sur les spectacles	12	6					
Taxe additionnelle sur les droits de mutation	234	222	222	212	180	228	190
Taxe affouage	1	1	1	1	1	0	0
Taxe sur les remontées mécaniques	261	278	320	321	330	293	320
Taxe sur le produit des jeux (casino)	530	520	530	562	516	545	520
Taxe d'aménagement (ex TLE)	40	97	63	25	41	57	40
Total	1 289	1 337	1 357	1 346	1 291	1 335	1 294

Certaines taxes pouvant varier sensiblement d'une année sur l'autre.

3-2-6 Un objectif de baisse des taux de fiscalité directe (Taxe d'Habitation et Taxe sur le Foncier Bâti)

Malgré la baisse prévisible des recettes de fonctionnement, la Ville de Bagnères de Bigorre a pour objectif de baisser les taux de fiscalité locale qui se rapprocheront de la moyenne nationale de la strate correspondante.

Pour mémoire :

Le produit de la fiscalité directe en 2015 était de 5 659 K€. Nous prévoyons une baisse globale de 200 K€.

3-3 ESQUISSE BUDGETAIRE

Compte tenu de ce qui précède et des premiers travaux budgétaires, le projet de budget de fonctionnement devrait s'esquisser de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	CA 2015	DOB 2016	% EVOL / CA 2015	% EVOL / BP 2015
Résultat de fonctionnement reporté	648	648	1 236	90,74%	90,74%
Atténuation de charges	32	47	38	-19,15%	18,75%
Opération d'ordre de transfert entre section	1	0	1		0,00%
Produits des services du domaine, ventes	2 038	2 039	1 404	-31,14%	-31,11%
Impôts et taxes	7 484	7 808	7 470	-4,33%	-0,19%
Dotations et participations	3 398	3 418	3 073	-10,09%	-9,56%
Autres produits de gestion courante	997	976	837	-14,24%	-16,05%
Produits financiers	0	0	0		
Produits exceptionnels	0	93	0		
TOTAL	14 598	15 029	14 059	-6,46%	-3,69%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	CA 2015	DOB 2016	% EVOL / CA 2015	% EVOL / BP 2015
Charges de gestion générale	3 524	3 004	3 542	17,91%	1%
Charges de personnel	6 365	6 219	5 669	-8,84%	-11%
Atténuation de produits	1 498	1 499	1 536	2,47%	3%
Virement à la section d'investissement	1 096	0	1 305		19%
Opération d'ordre de transfert entre section	678	678	643	-5,16%	-5%
Autres charges de gestion courante	566	597	578	-3,18%	2%
Charges financières	677	614	605	-1,47%	-11%
Charges exceptionnelles	193	349	181	-48,14%	-6%
TOTAL	14 597	12 960	14 059	8,48%	-3,69%

3-4 LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

En l'état actuel de la préparation budgétaire, il se dégage une capacité d'autofinancement de 848 K€ pour financer le programme des investissements. Ce montant obligera donc la collectivité à être très vigilante sur les opérations d'investissement à réaliser de telle sorte à éviter un recours à l'emprunt trop important. Il est envisagé à ce jour un emprunt ne dépassant pas 600 K€.

	BP 2015	CA 2015	BP 2016
Epargne brute	1 125	2 122	741
Remboursement du capital de la dette	1 150	1 135	1 166
Epargne nette	-25	987	-425
Rec. D'inv.t (FCTVA + subventions + produits de cession)	709	690	1 216
Résultat reporté	589	589	830
Autofinancement dégagé	1 273	2 266	1 621

3-5 PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2016

Les programme des investissements tel qu'envisagé à ce jour peut se décliner de la manière suivante :

	EN K€	COUT
AUTOCOM TELEPHONIE		31
SITE INTERNET		10
DIVERS INFORMATIQUE		80
OUTILLAGES		19
TRAVAUX DIVERS BATIMENTS		26
TRAVAUX HALLES		25
ACCESSIBILITE WC GARE		20
DESHERBEUSE + VEHICULE		49
ACQUISITION APPARTEMENT A LA MONGIE		28
TRAVAUX ECOLE JULES FERRY - ANNEE 1		500
TRAVAUX ECOLE ACHARD CONFORMITES		10
REFECTION DU SOL DU GYMNASSE DE LA PLAINE		82
COUVERTURE TENNIS SALUT		56
PLACE OT PHASE 1		210
TRAVAUX AVAP LA MONGIE		10
MOBILIER URBAIN		5
PUP DES VERGES		100
VOIRIE ET TROTTOIRS ACCESSIBILITES		
Ville		160
Les hameaux		60
La Mongie		50
OPERATION FACADES		50
HORODATEURS		30
HORLOGES		6
ETUDE COMPLEMENTAIRE MICRO CENTRALE		9
LA MONGIE		
Matériels divers		20
Aménagement du parking du Castillon		150
Paravalanches		85
Camping Artigue		8
TRAVAUX GARE		250
ACQUISITION ECOLE JEANNE D'ARC		90
AMENAGEMENTS DIVERS		144
CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR A BASE D'EAU THERMALE		100
ECLAIRAGE PUBLIC		69
TOTAL		2 571

IV – QUELQUES DONNEES SUR LES BUDGETS ANNEXES

Ils sont au nombre de 3 :

- Budget annexe de l'eau
- Budget annexe de l'assainissement
- Budget annexe de l'activité thermique et thermoludique (ATT)

et permettent la gestion individualisée de ces services, pour des raisons qui peuvent être réglementaires ou propres à la collectivité.

4-1 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Son **fonctionnement** est financé par la surtaxe en eau potable, prélevée auprès des consommateurs et reversée à la Commune par le fermier, ainsi que la redevance du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Tarbes Sud. Il convient de noter que depuis quelques années, le produit de la surtaxe est en baisse du fait de la baisse de consommation d'eau de la population. Le produit de la surtaxe est prévu à hauteur de 160 K€ et le produit de la redevance du Syndicat AEP, à hauteur de 160 K€.

Ces produits permettent :

- le financement des charges du service (entretien divers, analyses, remboursement de frais au budget principal)
- la couverture de la dette contractée pour le financement des équipements (réseaux) mis à disposition du fermier, l'amortissement réglementaire de ceux-ci,
- ainsi que l'autofinancement des équipements nouveaux à réaliser.

La section d'**investissement** est portée à 646 K€ dont 483 k€ de travaux répartis comme suit :

EN K€ HT	COUT
Remplacement DN 400 (1ère tranche)	145
Remplacement DN 400 Sarre (1ère tranche)	95
Sectorisation Bas Service	45
Bouclage rue Meynier	15
Remplacement conduite Arbizon	55
Remplacement conduite 4 termes Mongie	70
Réseau AEP Latécoère	15
Travaux divers	25
Etude Médous	18
TOTAL TRAVAUX	483

Aucun emprunt pour le financement de l'ensemble de ces opérations ne devrait être contracté.

42 LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le principe du financement de son **fonctionnement** est le même que pour le budget annexe de l'Eau, à savoir la surtaxe en eau potable.

Le produit généré de la surtaxe est également en baisse depuis quelques années du fait de la baisse de la consommation d'eau de la population et devrait s'établir à 450 K€ en 2016. S'ajoute

la participation au fonctionnement et à l'investissement du SIVU Las Aygues et de la Commune de Pouzac à hauteur de 55 K€.

Est prévue également une prime pour épuration versée à la collectivité par l'Agence de l'Eau et dont le montant est fonction des efforts d'assainissement réalisés, évaluée pour 2016 à 30 K€.

Ces trois produits cumulés permettent, comme pour le budget annexe de l'Eau, le financement de l'assainissement avec ses charges courantes (entretien divers, personnel, remboursement de frais au budget principal...), la dette à rembourser, l'amortissement des équipements, ainsi que l'autofinancement des projets nouveaux.

La section d'**investissement** est portée à 719 K€ : 250 k€ de travaux divers dont 200 K€ faisant suite au diagnostic commencé en 2015 et qui devrait se terminer en septembre 2016.

Pour le financement de ces opérations d'investissement, il sera nécessaire de procéder à la contractualisation d'un emprunt d'environ 200 K€.

43 LE BUDGET ANNEXE DE L'ACTIVITE THERMALE ET THERMOLUDIQUE

Son **fonctionnement** est financé par la vente de l'eau thermale (pour un montant prévisionnel similaire à 2015, soit 450 K€) et la redevance de l'affermage de SEMETHERM DEVELOPPEMENT (pour un montant prévisionnel de 915 K€).

Ces produits permettent :

- le financement des charges courantes (électricité, fournitures, analyses, remboursement de frais au budget principal...),
- la couverture de la dette contractée pour le financement des équipements, l'amortissement réglementaire de ceux-ci,
- ainsi que l'autofinancement des équipements nouveaux à réaliser.

La section d'**investissement** est portée à 905 K€ (dont 132 K€ de travaux et 493 K€ de remboursement de capital).

Le financement sera assuré essentiellement par l'autofinancement.

Il est à noter également dans ce budget qu'aucun emprunt n'est nécessaire à l'équilibre.

Il convient également de souligner que l'activité thermale et thermo ludique de Bagnères-de-Bigorre, génère, pour la Commune, des revenus.

**Tels sont les éléments financiers qui seront détaillés à l'occasion
du vote du budget primitif 2016 qui sera voté lors du Conseil Municipal du 14 avril 2016**